



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1886 /SEPMBPE/DGD du 19 DEC. 2017
(Diffusion Générale)

Objet : Suspension des réquisitions DARRV

Réf. : circulaire n°1875/SEPMBPE/DGD du 6 novembre 2017

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que **les réquisitions DARRV** instaurées aux termes de ma circulaire n°1875/SEPMBPE/DGD du 6 Novembre 2017 visée en référence, sont **suspendues jusqu'à nouvel ordre**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

AMPLIATIONS

- SEPMBPE/CAB
- WEBB FONTAINE
- CCI-CI
- CGECI
- FNISCI
- UGECI
- SNISCI
- Syndicat des Transitaires de CI
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Chbre de Cce et d'Industrie Française
- Chbre de Cce et d'Industrie Française
- Chbre de Cce et d'Industrie Libanaise
- Chbre de Cce et d'Industrie Belge
- CI Logistique
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col. Maj. DA Pierre A.